



Avenant N°1
F21061
Lot 1

**Travaux d'aménagement de la
Place de la Gare à Chambéry
phase 2**

Version du 24.02.2022

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

L'entreprise Spie Batignolles Blondet, titulaire du lot n°1 « Terrassement / VRD / Revêtement enrobé » du marché de travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry phase 2, représenté par Monsieur Florent Thevenet, dûment mandaté à cet effet,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Le marché de travaux consiste à réaliser la continuité des aménagements de la Place de la Gare à Chambéry, en une deuxième phase de travaux sur l'avenue de la Boisse. L'aménagement consiste à requalifier les espaces publics de manière qualitative en développant les modes de transports actifs, transports en commun, et les espaces de rencontre pour plus de mobilité.

Le chantier est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Revêtement enrobé ;
- Lot n°2 : Plantations / Mobilier urbain / Revêtement béton ;

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 1 : Terrassement / Voirie réseaux divers / Revêtement enrobé.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant au lot n° 1 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux et la définition des prix nouveaux complémentaires.

• **Modifications des travaux :**

Au cours du chantier, des adaptations techniques ainsi que des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise par le maître d'ouvrage sur le périmètre de l'aménagement.

Le profil en long de l'avenue de la Boisse comporte une pente très faible. Ainsi, afin d'assurer l'écoulement des eaux pluviales, il a été demandé à l'entreprise de rajouter des caniveaux bétons.

• **Définition de prix nouveaux :**

Ces prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Unité	Prix unitaire € H.T.
PN 1	Fourniture et pose de caniveau CS1	U	45,80 €

Certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la baisse au cours du chantier. Le coût de l'ensemble des prix nouveaux, 4 488,40 € HT, a donc pu être intégré dans le marché.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché F21-061 est donc :

	€ H.T	TVA	€ T.T.C
Marché initial	129 891.80 €	25 978.36 €	155 870.16 €
Modifications des quantités	-7 309.60 €	-1 461.92 €	-8 771.52 €
Prix nouveaux	4 488.40 €	897.68 €	5 386.08 €
Avenant n°1	-2 821.20 €	-564.24 €	-3 385.44 €
Marché après avenant n°1	127 070.60 €	25 414.12 €	152 484.72 €

Le montant de l'avenant au marché de maîtrise de travaux s'élève à -2 821.20 € HT correspondant à une augmentation de -2.17% du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et des Voiries d'agglomération

Pour l'**entreprise Spie Batignolles Blondet**,

Le Chef d'agence